

Le SYCTOM s'engage contre le réchauffement climatique

En charge du traitement des déchets de la moitié des Franciliens, le Syndicat entend maîtriser durablement les impacts de ses activités. Au-delà des initiatives déjà prises, François Dagnaud, Président du SYCTOM souhaite faire du Syndicat un acteur majeur de la lutte contre les gaz à effet de serre.

Les grandes agglomérations, fortes productrices de gaz à effet de serre (GES), sont en première ligne dans le combat contre le dérèglement climatique. En France, le Conseil de Paris est sur le point de valider son Plan Climat, tandis que la Région Ile-de-France a engagé une réflexion à son échelle. Le SYCTOM conduit sa

démarche en parallèle. «En France, la réduction des émissions de GES est à rechercher dans l'évolution des modes de production de chauffage et de froid, et de l'usage des transports, souligne Denis Penouel, Directeur général des services techniques du SYCTOM. D'où l'intérêt de privilégier d'une part le chauffage urbain qui évite les chaudières individuelles au fuel et au gaz, d'autre part les solutions de proximité pour la production du chaud et du froid, ainsi que les modes de transport alternatifs pour réduire le trafic routier».

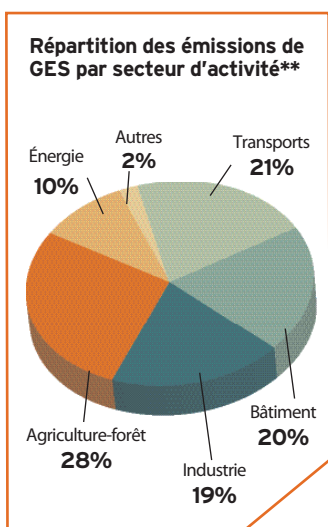
Une contribution déjà significative

Compte tenu du lien étroit existant entre chauffage urbain et traitement des déchets sur le territoire de l'agglomération parisienne, le SYCTOM contribue déjà largement à la limitation des émissions de GES. Ses trois centres de valorisation énergétique des déchets



La lutte contre les GES passe par des modes de transport alternatifs à la route.

«Les déchets ménagers contiennent 50% de biomasse. Celle-ci peut se substituer aux carburants fossiles pour produire du gaz, qui une fois capté peut être transformé en chaleur, en électricité ou en biocarburant.»



ménagers (Ivry-Paris XIII ; Saint-Ouen et prochainement Isséane) approvisionnent pour moitié le réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Pour chauffer l'équivalent de 1 200 000 habitants, la consommation de 300 000 tonnes équivalent pétrole est ainsi évitée. Par ailleurs, d'ici à 2012 deux projets d'unité de traitement biologique par méthanisation en Seine-Saint-Denis* valoriseront la fraction biodégradable des déchets ménagers et municipaux. «Les déchets ménagers contiennent 50% de biomasse, précise Denis Penouel. Celle-ci peut se substituer aux carburants fossiles pour produire

du gaz, qui une fois capté peut être transformé en chaleur, en électricité ou en biocarburant.» Autre atout des déchets en tant que source d'énergie alternative : «produite et traitée à proximité des consommateurs finaux de chauffage et de climatisation, la biomasse ne nécessite pas d'être acheminée». Pas de transport, donc moins de GES ! Le SYCTOM développe depuis des années une politique volontariste en faveur des transports alternatifs à la route : 40% des tonnages sortants de ses centres de collecte sont déjà transportés vers les centres de valorisation par le rail ou la voie d'eau.





Les capteurs solaires couvrent 50% des besoins en eau chaude sanitaire au Centre de tri à Nanterre.

Vers une approche globale et coordonnée

Le SYCTOM va lancer une étude globale en matière de lutte contre le réchauffement climatique, conjointement avec celle conduite par la CPCU. L'objectif vise, d'une part, à évaluer les quantités de GES émises actuellement tout au long de la chaîne de traitement des déchets et, d'autre part, à apprécier les améliorations à attendre, par exemple, du développement d'unités de chauffage urbain fonctionnant à partir de biomasse en Ile-de-France. L'étude proposera les actions concrètes à mener dans ce domaine, en partenariat avec les collectivités locales qui sont porteuses des investissements à long terme ainsi qu'avec les autres acteurs concernés : réseaux de chauffage urbain, les autres syndicats de traitement de déchets et de production d'énergies alternatives. Par ailleurs, le SYCTOM réfléchit avec les communes et les intercommunalités à l'organisation de centres de regroupement des ordures ménagères résiduelles à proximité du réseau ferroviaire ou fluvial qui favoriseraient le transport alternatif vers les centres de traitement.

Des idées concrètes pour l'avenir

À plus long terme, une mutualisation des ressources entre les outils de production de la CPCU et du SYCTOM pourrait être envisagée pour limiter les émissions de CO₂. Une étude, en partenariat avec le BRGM***, sera lancée prochainement pour des solutions de stockage de vapeur... en sous-sol! Ce géostockage compléterait l'approvisionnement en chaleur du réseau CPCU l'hiver grâce à une vapeur stockée durant l'été. Ce qui limiterait d'autant le recours des unités fonctionnant aux énergies fossiles. Autres pistes de réflexion : une utilisation accrue des plates-formes multimodales et fluviales dans l'agglomération parisienne ; la construction d'équipements à très basse consommation ou encore, dans le fonctionnement quotidien du Syndicat, des actions visant à réduire son empreinte écologique (véhicules hybrides...).

* Futures unités à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.

** Source : MIES (Mission Interministérielle de l'effet de serre) 2004.

*** Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Lutte contre les GES : Une prise de conscience qui s'accroît

Prenant en compte les conclusions publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à l'issue de leurs réunions d'avril et mai 2007, l'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990. Avec un axe prioritaire : réduire la part des énergies fossiles en

augmentant l'usage et l'efficacité des énergies alternatives, qui émettent peu voire pas de CO₂. Parallèlement, les participants au sommet des grandes métropoles mondiales - le «C40» -, réunis du 14 au 17 mai à New York ont appelé les grandes agglomérations à s'unir et jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique.



Le SYCTOM veille à l'évolution et l'entretien de son outil industriel. En 2004-2005, plus de 87 millions d'euros ont été investis dans le traitement des fumées à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen.

Pour un projet énergétique territorial

L'idée de mettre en œuvre des coopérations nouvelles entre collectivités face au réchauffement climatique fait son chemin. À l'image de Saint-Ouen qui a associé la Ville de Paris, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) et le SYCTOM à sa réflexion sur son projet d'urbanisme portant sur le quartier des docks. Cette concertation a mis en lumière les améliorations à attendre d'un regroupement, sur un même site, de l'usine de la CPCU et du centre du SYCTOM. Les bénéfices à attendre en termes d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂ ne sont pas négligeables.

Une réflexion commune donnerait en effet davantage de visibilité sur les futurs aménagements territoriaux susceptibles de favoriser la réduction des émissions de GES, tels que : le développement du réseau de chauffage urbain, l'augmentation de la part des énergies non fossiles dans les outils de production, l'organisation d'interconnexions avec les réseaux de communes voisines et le déploiement des transports de matériaux par le fleuve ou par le rail. De cette vision commune, globale et à long terme, pourrait émerger un véritable projet énergétique territorial.